

Lamballe-Armor, 05 JUL. 2022

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil  
communautaire de Lamballe Terre & Mer

Service Affaires générales et juridiques  
Affaire suivie par :  
Céline ROUSSELOT

**Objet :**  
**Convocation Conseil communautaire**

**CONVOCATION**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil communautaire de Lamballe Terre & Mer qui se tiendra le :

**Mardi 12 juillet 2022**  
**à 18h30**  
**à l'Espace Lamballe Terre & Mer – 41 Rue Saint-Martin – Lamballe-Armor**  
**Salle des Conseils**

Vous trouverez, en annexes, la note de synthèse et les projets de délibérations.

Comptant sur votre présence, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Président,  
Thierry ANDRIEUX



## ORDRE DU JOUR

- *Décisions prises par le Président par délégation du Conseil communautaire - Compte-rendu*
- *Décisions prises par le Bureau par délégation du Conseil communautaire - Compte-rendu*
- *Urbanisme – Habitat - Programme Petites villes de demain – Convention-cadre d’opération de revitalisation des territoires (ORT)*
- *Urbanisme – Habitat - Programme Petites villes de demain – Refacturation du poste de chargé de projet « Petites villes de demain »*
- *Urbanisme – Habitat - Programme Petites villes de demain - OPAH-Renouvellement Urbain – Etude pré-opérationnelle*
- *Urbanisme – Habitat - Programme Local de l’Habitat (PLH) 2020-2025 modifié – Approbation*
- *Contractualisation - Contrat de territoire de 3ème génération - Approbation du contrat départemental de territoire 2022*
- *Economie – Innovation – Recherche - Fonds Covid Resistance Bretagne – Avenant à la convention*
- *Enfance Jeunesse - Bourses projets jeunes – Cadre du dispositif*
- *Aménagement numérique - Dématérialisation - Accompagner l’accès aux droits et l’inclusion numérique des habitants*
- *Affaires générales - Adhésions à des associations dès 2022*
- *Affaires générales - GIP du Penthièvre – Nouvel adhérent – Modification de la convention constitutive*
- *Finances - M57 – Adoption d’une nouvelle nomenclature budgétaire et comptable - Au 1<sup>er</sup> janvier 2023*
- *Finances - M57 – Apurement du compte 1069*